



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE ORDINAIRE DU 14 FEVRIER 2019**

Le QUATORZE FEVRIER DEUX MILLE DIX NEUF à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CASSIEN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy GUILMEAU, Maire.

Etaient présents : Michel ARNOUX, Sylvie BURLON, Daniel CHARAMELET, Patricia CALLET, Catherine CHARLOT, Christine FESTAZ, Guy GUILMEAU, Paul-Henri HAUMESSER, Max JOSSERAND, Marie-Geneviève MOREAU, Christine MOULIN, Marie-Thérèse REY-DORENNE,.

Etaient absents : René COTTAVE, Michel MILLION, Bernard VIALON qui a donné pouvoir à Guy GUILMEAU.

Date de convocation : 08/02/2019

Secrétaire de séance : Christine MOULIN      Date affichage du compte rendu : 15/02/2018

### **Ordre du jour :**

- DELIBERATION 2019-06 FINANCES : COMPTE DE GESTION 2018 DE LA COMMUNE
- DELIBERATION 2019-07 FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE
- DELIBERATION 2019-08 FINANCES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2019
- DELIBERATION 2019-09 FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS 2018
- DELIBERATION 2019-10 FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE
- DELIBERATION 2019-11 : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS
- POINTS DIVERS

Après lecture, le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2019 est approuvé.

### **1/DELIBERATION 2019-06 FINANCES : COMPTE DE GESTION 2018 DE LA COMMUNE**

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état de restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2/DELIBERATION 2019-07 FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE**

Sous la présidence de Mme MOULIN, première adjointe, désignée par le Conseil Municipal, l'assemblée débat sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Guy GUILMEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, qui s'établit ainsi :

Libellé	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats Reportés	20 187.48				20 187.48	
Opérations de l'exercice	415 654.61	596 606.01	487 838.78	691 624.50	<b>903 493.39</b>	<b>1 288 230.51</b>
<b>Totaux</b>	<b>435 842.09</b>	<b>596 606.01</b>	<b>487 838.78</b>	<b>691 624.50</b>	<b>923 680.87</b>	<b>1 288 230.51</b>
Résultats de clôture		<u><b>160 763.92</b></u>		<u><b>203 785.72</b></u>		<u><b>364 549.64</b></u>
Restes à réaliser						

Hors de la présence de Mr GUILMEAU, maire, qui ne peut participer à ce vote, le Conseil Municipal

- 1- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 2- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- Vote, à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **3/DELIBERATION 2019-08 FINANCES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
VOTE pour 2019 les taux d'imposition comme suit:

Taxe d'habitation :	10.49 %
Taxe foncière bâtie :	19.85 %
Taxe foncière (non bâti) :	57.66 %

### **4/DELIBERATION 2019-09 FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS 2018**

Le Conseil Municipal,  
Après avoir pris connaissance des résultats définitifs de l'exercice 2018 tels qu'ils apparaissent au compte administratif et au compte de gestion 2018,  
Considérant qu'ils présentent un excédent de fonctionnement de **203 785.72 €** sur l'exercice de la commune,

Le Conseil Municipal  
DECIDE à l'unanimité d'affecter la somme de 203 785.72€ (deux cents trois mille sept cents quatre-vingt-cinq Euros et soixante-douze cents) au budget d'investissement de l'exercice 2019.

### **5/DELIBERATION 2019-10 FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE**

Le Maire rappelle au conseil les résultats de l'exercice 2017 tels qu'ils apparaissent au compte administratif et au compte de gestion, votés dans cette même séance, à savoir :

- \* résultat d'investissement excédentaire = **160 763.92 €**
- \* résultat de fonctionnement excédentaire = **203 785.72€**
- \* résultat global = **364 549.64€**

Il présente au conseil le projet de budget 2019, tel qu'il a été arrêté par le conseil municipal 08 février 2019.

Il s'équilibre en fonctionnement à **635 029 €** et en investissement à **630 158€**

Le Conseil Municipal par à l'unanimité

VOTE le budget primitif 2019 tel que présente le Maire.

### **6/DELIBERATION 2019-11 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS.**

Le Maire donne la parole à Christine MOULIN, première adjointe, qui présente au conseil la proposition de la commission Finances concernant les subventions aux associations.  
La proposition pour 2019 est ainsi :

	SOMME ATTRIBUEE
<b>ASSOCIATIONS LOCALES</b>	
- Les Amis de la Bibliothèque de St Cassien	100.00
- Sou Des Écoles de ST CASSIEN	100.00
- A.S.L. ST CASSIEN	100.00
- AMICALE BOULES ST CASSIEN	100.00
- COMITE DES FETES	100.00
- A.G.V ST CASSIEN/CHARNECLES	100.00
- A.C.C.A. ST CASSIEN	60.00
- Anciens Combattants ST CASSIEN	60.00
- Amicale des Anciens Sapeurs -Pompiers de SAINT CASSIEN	50.00
Total	<b>770.00</b>
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	
- CROIX ROUGE	50.00
Total	<b>50.00</b>
<b>AUTRES</b>	
- AIPE POUR RAM	2910.00
Total	<b>2910.00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3730.00</b>

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

D'adopter cette proposition

D'inscrire ces dépenses au budget primitif 2019.

## **7/ POINT DIVERS**

Mr le Maire évoque les pins situés à l'entrée est de Saint-Cassien près des terrains de boules. Ceux-ci sont en permanence infestés de chenilles processionnaires, malgré un brulage des branches chaque année.

Mr GUILMEAU propose d'abattre ces arbres

Il ajoute qu'une entreprise serait intéressée pour venir récupérer le bois à titre gratuit pour le broyer.

La coupe et le dessouchage seraient à la charge de la Mairie. De nouveaux arbres, non résineux seraient replantés.

Le conseil décide à l'unanimité d'abattre ces arbres, il décide au préalable de faire chiffrer le dessouchage et la plantation de ces nouveaux arbres.

**La séance est levée à 20h00**